

Preis-Reglement gynécologie suisse SGGG:

Prix Dr Myriam de Senarclens

1. Myriam de Senarclens-Kleynmann (1921-1993) est née à Genève. Elle fit partie des pionniers de l'obstétrique et de la gynécologie psychosomatique. Élève puis amie de Michael Balint, co-fondatrice et membre du Comité Exécutif de l'"International Society of Psychosomatic Obstetrics and Gynaecology" (ISPOG), fondatrice de la Société Suisse de Gynécologie et d'Obstétrique Psychosomatique (SSGOP), elle a publié de nombreux articles. A la veille de sa mort, elle a décidé de doter une fondation chargée de décerner un prix. La Fondation Dr Myriam de Senarclens est inscrite au registre du Commerce de Genève, et placée sous la surveillance de l'autorité compétente. Ses archives sont déposées à l'Institut d'histoire de la médecine et de la santé publique du Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) à Lausanne, où elles peuvent être consultées.
2. Le prix Dr Myriam de Senarclens est destiné à encourager, soutenir ou récompenser une étude, un projet de recherche ou une œuvre originale, qui traite, du point de vue psychosomatique, d'un sujet en gynécologie ou en obstétrique. Le prix est ouvert à tout professionnel médical ou soignant (gynécologue-obstétricien, sage-femme, psychiatre...), aux professionnels des sciences sociales (sociologues, anthropologues, psychologues...) et aux équipes multidisciplinaires.
3. Le prix Myriam de Senarclens s'élève à Fr 20 000 et est décerné tous les 4 ans à un chercheur ou à une équipe de chercheurs qui se proposent de réaliser ou sont en train d'exécuter un projet portant sur l'obstétrique ou la gynécologie psychosomatique.
4. Le projet est soumis par voie électronique en anglais à la fondation Dr Myriam de Senarclens fdmds.org et composé d'un document PDF unique comprenant
 1. Lettre de description du projet avec titre, le chercheur principal (poste, titre, adresse), signé par chacun des auteurs ou participants
 2. Projet scientifique (max.15 pages):
 1. Résumé du projet, y compris le plan du projet (350 mots maximum)
 2. Objectif et impact
 3. Plan et méthode de recherche (y compris les étapes détaillées)
 4. Risques et faisabilité
 5. Principales références (merci de mentionner tous les auteurs, pas seulement le premier auteur)
 6. Les salaires, les coûts ou le matériel qui seront financés par la Fondation et par d'autres institutions de financement (qui financent déjà le projet ou qui le trouveront à l'avenir)
 7. Comité (s) éthique (s) accord (s)
 3. Curriculum vitae de chacun des auteurs ou participants (maximum 2 pages)
5. Le Jury du prix comprend le Conseil de la Fondation Dr Myriam de Senarclens (3-5 membres), qui pourra faire appel à des experts internationaux dans les domaines de recherche des thèmes particuliers présentés. Le président du groupe de travail

gynécologie et obstétrique de la SSGO fait partie du jury. Conformément au Règlement d'organisation en vigueur au FNS/SNF¹ visant à éviter tout conflit d'intérêts, les membres du Jury, y compris les membres du Conseil de Fondation, qui auraient eu ou auraient actuellement des rapports de travail, personnels ou autres avec l'un-e ou l'autre des candidat-e-s au Prix, doivent s'annoncer et s'abstenir de participer à l'évaluation, aux discussions et au vote concernant ce ou ces projets, ce ou ces travaux en cours ou terminés ou ce ou ces ouvrages soumis pour le Prix.

6. Le prix est remis tous les quatre ans lors du congrès de Gynécologie Suisse SSGO/SGGG par le président du conseil de la Fondation Dr Myriam de Senarclens en collaboration avec le président du groupe de travail gynécologie et obstétrique psychosomatique GTGOP/ SAPPG de la SSGO. Le Conseil de la Fondation se réserve la possibilité de renoncer exceptionnellement à l'attribution du prix s'il estime qu'aucune étude, projet de recherche ou œuvre originale appliquée ne correspond aux objectifs de la Fondation et le mérite.

¹ Cf. Règlement d'organisation du Conseil national de la recherche du FNS/SNF (Art. 5 Récusation)